

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

16 JANVIER 2013

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi,
au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-
Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 16 JANVIER 2013, à 19 h**
(7 h pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Lyna Pine	, mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Alain Sarrazin	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M. Jacques Poudrier	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère
M. Philippe Boutin	, maire de Lorrainville
M. Michel Paquette	, maire de Moffet
M ^{me} Carmen Rivard	, mairesse de Nédélec et préfète suppléante de la MRCT
M. Mychel Tremblay	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin	, maire de Rémigny
M ^{me} Joanne Larochelle	, mairesse de St-Bruno-de-Guigues
M ^{me} Claudine Laforge Clouâtre	, mairesse de St-Édouard-de-Fabre
M. Philippe Barette	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus	, maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M. Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M^{me} Jacinthe Marcoux , mairesse de St-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de
projet en environnement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h et adoption de l'ordre du jour.

01-13-023

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le préfet rappelle qu'une des responsabilités principales de la MRCT est d'assurer le développement du territoire.

Le préfet comprend les inquiétudes soulevées concernant certains projets de développement, par contre il ne faut pas que le développement devienne une pathologie. Le risque à long terme est que le Témiscamingue s'affuble d'une image antidéveloppement.

Il propose donc de doter la MRCT d'une charte de développement. L'idée est supportée par M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie, qui mentionne la nécessité que tous les élus participent à ce projet de charte de développement.

Le préfet propose la tenue d'un Lac-à-l'épaule, entre élus, à l'occasion duquel ce projet de charte de développement serait abordé.

01-13-024

Rencontre Tembec – Plan de développement et relance (suivi).

M. Yvon Pelletier, vice-président exécutif, président du Groupe des pâtes, M. Michel Lessard, ingénieur forestier, vice-président, Gestion des ressources forestières et M. Michel Bastien, vice-président, Groupe des produits forestiers de la Division Québec sont présents à la rencontre.

Après une période difficile, la compagnie Tembec présente à la MRCT ses nouveaux objectifs :

- Solidifier ses bases;
- Maintenir un niveau d'endettement raisonnable;
- Centrer les opérations sur leurs activités principales, c'est-à-dire la pâte de cellulose, la pâte de haut rendement, les produits forestiers ainsi que le papier journal / carton.

Au Québec seulement, la compagnie prévoit investir plus de 1 G\$ pour la modernisation de leurs usines afin d'offrir un plus haut rendement. De ce milliard, 310 M\$ iront pour l'usine SpecCell à Témiscaming, une composante économique clé pour la région selon Tembec.

Cet investissement permettra :

- De sécuriser les emplois existants sur le site de Témiscaming;
- De créer des emplois dans le milieu de la construction;
- De consolider le réseau électrique de la région.

Parmi les défis évoqués par Tembec, dans la réalisation de son projet de modernisation, il y a la surchauffe du marché de la construction et la pénurie de main-d'œuvre. En outre, au niveau forestier, la compagnie doit constamment faire face aux nombreux défis liés au coût de la fibre au Québec, les effets du nouveau régime forestier et de l'augmentation des prix du bois d'œuvre.

Période d'échanges et questions avec le conseil des maires :

- Retombées des investissements au Témiscamingue : Tembec mentionne que depuis 20 ans, la compagnie a investi 1,3 G\$ en région, majoritairement à Témiscaming;
- Dans la modernisation de son usine, le projet de turbine est-il le projet de turboalternateur? C'est en fait une chaudière de biomasse qui produit de l'électricité. Cet élément est central dans la réalisation du projet de modernisation;
- La baisse du prix du copeau a-t-elle un impact sur l'usine de Béarn? L'usine de Béarn est stratégique pour Tembec; la baisse du prix des copeaux sera amplement compensée par le coût du bois d'œuvre;
- Coût de la fibre au Témiscamingue versus le reste du Québec : encore aujourd'hui, le coût de la fibre est plus élevé au Témiscamingue;
- On observe une tendance à la baisse du prix de la fibre en forêt privée. Quand peut-on espérer une hausse? Les fermetures d'usines au Québec ont entraîné une baisse généralisée du coût de la fibre. Tembec prend tout ce qui est disponible en forêt privée au Témiscamingue. L'objectif ultime de Tembec est d'offrir au privé un meilleur prix pour la fibre;
- Lors de l'envoi de copeaux à LVL Global, il arrive que le paiement arrive après un délai de six mois : pourquoi? Le tremble est envoyé à LVL Global, il faut donc vérifier avec cette compagnie.

Période de questions avec le grand public :

- Un courriel a circulé au sein de la Table GIR à l'effet que la présentation de Tembec au conseil des maires serait annulée : pourquoi? Pas de réponse à donner : les représentants de Tembec sont présents ce soir. Par ailleurs, Tembec ne sera pas en mesure de répondre aux questions sur le turboalternateur à la présente rencontre;
- Concernant la provenance des travailleurs, un sur trois viendrait de l'Ontario? Tembec n'a pas en main de statistiques à ce sujet;

- Quel est le lien entre les besoins de Tembec en biomasse et la production d'électricité? Tembec ne peut répondre; par contre elle mentionne qu'elle n'a pas besoin de bois supplémentaires pour sa biomasse;
- Est-ce que les coûts d'approvisionnement de Tembec ont baissé, tel que prévu dans le plan présenté il y a deux ans (demande de dérogation)? Les prévisions présentées dans le plan sont actuellement en vérification. Au départ, l'objectif visait à abaisser le coût de la fibre de 10 \$ / m³; à ce jour, Tembec est à la mi-chemin pour atteindre cet objectif;
- Où se situe le projet de production d'électricité de Tembec par rapport aux autres projets de la région? Pour maintenir la fiabilité du réseau en région, plusieurs projets devront être développés;
- Pourquoi inclure l'utilisation de rémanent de bois dans le contrat liant Hydro-Québec à Tembec? Le contrat parle du programme de biomasse qui inclut le rémanent de bois. Tembec n'utilisera que les liqueurs dans son projet de chaudière à biomasse. Le gouvernement aurait avantage à définir plus clairement la notion de biomasse;
- Pour le prix du résineux, Tembec démontre un bel optimisme à 385 \$ / mille pmp, alors que dans les années 1985 à 1990, dans des conditions de marché plus favorables, le prix était à 515 \$. Le prix peut fluctuer : Tembec mentionne qu'il existe un dynamisme positif sur le marché, prévoyant même un super-cycle dans le bois d'œuvre, sur un horizon de deux ans, en Amérique du Nord et en Asie;
- Le projet de turboalternateur suscite diverses réactions : qu'en est-il de l'acceptabilité sociale de ce projet? La Ville de Témiscaming mentionne qu'elle a donné son accord à 100 % pour la poursuite de ce projet;
- Des inquiétudes au niveau du public sont soulevées sur la capacité de la forêt témiscamienne à soutenir les projets de développement de Tembec et l'impact qu'il risque d'y avoir sur la faune.

01-13-025

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2012.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2012 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Philippe Boutin
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

1^{re} partie

01-13-026

➤ Question de M^{me} Chantale Tremblay :

⇒ Question :

La Société de développement du Témiscamingue a annoncé la tenue d'un forum économique. Quel sera le rôle de la MRCT dans la tenue de l'événement et est-ce possible pour la MRCT d'adopter la charte de développement durable avant la tenue de cet événement?

Réponse :

La MRCT jouera un rôle qui reste à déterminer. La responsabilité de la tenue de ce forum économique incombe au Comité de la planification stratégique.

⇒ Question de M. Gilles Lepage :

Le projet de formation de la main-d'œuvre de 5,5 M\$ d'Emploi-Québec, pour les travailleurs de Tembec, vise-t-il à former des travailleurs de l'Ontario?

Réponse :

Auparavant, la formation était donnée à North Bay. Les partenaires régionaux en formation, soit l'UQAT, le Cégep, la CSLT et Emploi-Québec, se sont mobilisés afin d'offrir, à Témiscaming, la formation aux nouveaux employés. C'est la 1^{re} fois en huit ans que les partenaires régionaux sont interpellés.

01-13-027

Approbation de la répartition des sommes payables à la MRCT pour l'exercice financier 2013 en vertu du règlement n° 156.1-11-2012 intitulé « Concernant l'imposition des taxes et quotes-parts (Budget) pour l'exercice financier 2013 ».

Considérant le règlement n° 156.1-11-2012 intitulé « Concernant l'imposition des taxes et quotes-parts (Budget) pour l'exercice financier 2013 » adopté par le conseil le 28 novembre 2012;

Considérant l'article 976 du Code municipal;

Considérant le projet de répartition aux municipalités remis à chacun des membres du conseil tel que décrit au tableau « Affectation de la répartition des taxes, quotes-parts et contributions par fonctions et activités »;

Il est proposé par M^{me} Joanne Larochelle
appuyé par M. Bernard Flébus
et résolu unanimement

- ❖ Que la répartition des sommes payables à la MRCT pour l'exercice financier 2013, en vertu du règlement n° 156.1-11-2012 (Budget 2013), adopté par le conseil de la MRCT le 28 novembre 2012, soit approuvée telle que présentée par la directrice générale – secrétaire-trésorière;
- ❖ Que copie certifiée de cette répartition soit transmise au bureau de chaque municipalité locale avant le 1^{er} mars 2013.

01-13-028

Révision du fonctionnement et des compétences du C. A. (Règlement n° 151-12-2011 adopté le 21 décembre 2011).

Le préfet demande au conseil des maires si un consensus se dégage sur ce point. À défaut de quoi, il propose la mise sur pied d'un comité ad hoc, formé du préfet, de M. Philippe Boutin, maire de Lorrainville et de M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement.

Concernant la compétence du comité administratif d'amener des recommandations sur son fonctionnement et ses compétences, le préfet mentionne que le comité administratif se devait de faire des recommandations visant à clarifier certains éléments du règlement n° 151-12-2011 qui présentait un problème d'interprétation.

M. Philippe Boutin souhaite qu'il y ait une meilleure communication, un esprit de collaboration entre le comité administratif et le conseil des maires tout en réitérant la souveraineté du conseil des maires.

Considérant que le comité administratif doit faire tout ce qu'il est nécessaire pour informer et communiquer auprès des autres membres du conseil, ses questionnements et ses recommandations dans un esprit de transparence et de collaboration;

Considérant qu'il revient au conseil des maires de décider des grandes orientations et des décisions ayant un impact sur les politiques touchant le territoire de la MRC de Témiscamingue;

Considérant que les membres du comité administratif sont nommés pour travailler dans l'intérêt supérieur de la MRC de Témiscamingue;

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M^{me} Joanne Larochelle
et résolu unanimement

- ❖ D'établir un mécanisme d'alternance des membres siégeant sur le comité administratif, à mettre en place après les élections municipales de novembre 2013;
- ❖ Que les règles et modalités régissant ce système d'alternance soient discutées et définies lors d'un Lac-à-l'épaule de la MRC de Témiscamingue.

M. Norman Young, maire de Kipawa, réitère l'importance que le comité administratif consulte les municipalités impliquées dans tout projet et/ou décision qui les concernent.

Il est également suggéré d'inclure le point « Suivi du comité administratif » à chaque ordre du jour du conseil des maires.

Considérant la recommandation du comité administratif (résolution n° 01-13-004A) au conseil des maires qui consiste à modifier deux alinéas à l'article 15 du règlement n° 151-12-2011;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ D'entériner la recommandation du comité administratif pour inclure deux modifications au règlement n° 151-12-2011, à savoir :

1. Modifier et adopter l'article 15.k comme suit :

« Engager, dans le cadre du budget en vigueur, les employés nécessaires à la bonne marche des activités de la municipalité et les congédier pour causes s'il y a lieu, sauf employés dont le titulaire n'est pas un salarié au sens du Code du travail (Code municipal, article 124). »

2. Modifier et adopter l'article 15.l comme suit :

« Contrôler et diriger les employés, voir à ce que chacun exécute son travail et déterminer les conditions de travail de ceux-ci, exception faite pour les cadres supérieurs et intermédiaires dont le contrôle et les conditions de travail sont définis par le conseil des maires. »

Intervention de M. Bernard Flébus sur les comptes à payer approuvés par le comité administratif :

M. Flébus se questionne sur l'absence du Garage Grenier dans les comptes à payer alors que plusieurs autres entreprises offrant les services d'essence s'y retrouvent; il souhaite connaître la politique de la MRCT en la matière.

Le préfet informe le conseil qu'une consigne claire est donnée aux opérateurs de l'Écocentre afin qu'ils encouragent tant que possible tous les détaillants d'essence sur le territoire de la MRCT. Un rappel sera fait en ce sens.

01-13-029

Avis de motion concernant l'adoption lors d'une prochaine séance d'un Règlement déléguant au directeur général – secrétaire-trésorier, au directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et à certains cadres le pouvoir d'autoriser des dépenses et/ou contrat au nom de la MRC de Témiscamingue.

M. Bernard Flébus, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un « Règlement déléguant au directeur général – secrétaire-trésorier, au directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et à certains cadres le pouvoir d'autoriser des dépenses et/ou contrat au nom de la MRC de Témiscamingue ».

La MRC de Témiscamingue doit encourir diverses dépenses d'utilité courante, aussi bien à l'administration générale qu'à l'intérieur des différents services municipaux. Ainsi, il y a lieu de déléguer à différents officiers municipaux, le pouvoir d'autoriser des dépenses concernant les besoins courants d'administration.

Le règlement ne comprend en aucun cas des dépenses d'immobilisations.

Les dépenses dites « fixes » et/ou « d'urgence » énumérées dans le règlement seront payables selon le montant de la facture et/ou des contrats. Les autres dépenses et/ou contrats non autorisés, pour chaque fonction ci-énumérés, ne devront excéder la somme de :

- Directeur général – secrétaire-trésorier : 5 000 \$
- Directeur général adjoint : 2 000 \$
- Directeur du Centre de valorisation : 2 000 \$
- Coordonnateur au service d'aménagement : 1 000 \$

01-13-030

Avis de motion d'un projet de règlement concernant l'ouverture du chemin (verbalisation) « Baie McAdam » phase 1 et 2 en territoire non organisé (TNO Laniel) dans les cantons Mazonod et Shehyn.

Le dépôt du projet de règlement concernant la verbalisation du chemin Baie McAdam est retiré.

Des travaux de réfection sont planifiés pour le chemin Baie McAdam phase 1 et 2 en territoire non organisé. La MRC de Témiscamingue présentera une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales. Le coût des travaux est estimé à 300 000 \$.

Une première vérification a été réalisée afin de verbaliser ce chemin classé forestier. La démarche s'avère longue qui implique notamment, une description technique à être fournie par un arpenteur.

Une démarche est en cours qui consiste à documenter le dossier pour faire reconnaître l'entretien municipal de ce chemin. Une entente sera alors signée avec le ministère des Ressources naturelles.

01-13-031

Offre de services OBVT / Relevé des installations septiques en TNO.

Le conseil des maires prend acte de la résolution n° 01-13-010A du comité administratif qui recommande l'acceptation de l'offre de services de l'OBVT pour l'inspection de 40 fosses septiques en TNO, conditionnelle à ce que la MRC de Témiscamingue puisse obliger les propriétaires d'installations septiques non conformes à se conformer dans un délai de 12 mois suivant le dépôt du rapport d'analyse.

M. Norman Young, maire de Kipawa, affirme être en accord avec cette recommandation, mais exprime ses craintes quant à la mesure d'obliger les propriétaires à se conformer à court terme. Le milieu municipal doit enclencher une réflexion sur le processus à instaurer pour la mise en place de mesures qui corrigeront cette problématique. Les municipalités et la MRCT doivent développer une stratégie commune pour l'application d'un tel règlement.

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M^{me} Joanne Larochelle
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter l'offre de services déposée par l'OBVT, visant le relevé sanitaire des installations septiques (40) dans les TNO pour un montant de 10 000 \$.

L'OBVT déposera les résultats du rapport d'inspection à la fin de son mandat. Le conseil sera ainsi mieux outillé pour identifier les mesures à instaurer pour les installations septiques non conformes.

01-13-032

Pacte rural 2013.

M^{me} Véronic Beulé, agente de développement culturel, présente les documents « Guide Pacte rural 2007-2014 », « Grille d'évaluation des projets » et « Formulaire de demande de projets ».

Budget 2013 :

Montant de base **327 250,03 \$**

Déduire engagements 2013 :

➤ FADET	:	125 000,00 \$	
➤ Agente de développement	:	28 154,00 \$	
➤ Formation	:	1 500,00 \$	
➤ Projet de recherche (UQAT)	:	5 000,00 \$	
➤ Plan stratégique	:	10 000,00 \$	<u>169 654,00 \$</u>

Solde disponible pour l'année 2013 **157 596,03 \$**

Le comité du GAMME, sous séance de travail, recommande cinq modifications pour l'appel de projets, à savoir :

1. Fixer un montant maximal d'investissement par projet, soit de 25 000 \$.
2. Prendre en considération les projets de développement économique en lien avec les objectifs du plan d'action de la MRCT qui favorise le développement de l'agriculture, de l'agrotransformation, du tourisme et forestier.
3. Bonifier la grille d'évaluation en lien avec le point 2 (octroyer au plus 10 points).
4. Statuer sur le comité d'analyse de projets (4 agents de développement).
5. Impliquer le comité du GAMME dans la recommandation des projets pour présentation au conseil des maires.

L'analyse de projets se fera en régie interne par chaque agent de développement ayant une connaissance particulière à différents secteurs d'activités (culturel, agricole et agroalimentaire, ruralité et économique).

Échéancier

- Appel de projets : 17 janvier 2013
- Délai pour dépôt de projet : 1^{er} mars 2013
- Recommandations présentées au conseil des maires : 20 mars 2013

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ Que les modalités de gestion du Pacte rural 2013 soient acceptées, tel que présenté et recommandé par le comité du GAMME.

01-13-033

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.

La Table des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre.

01-13-034

Rappel concernant l'autorisation d'appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau camion collecte à l'Écocentre, tel qu'autorisé par le conseil des maires le 8 août 2012 (résolution n° 08-12-269) dont le coût est estimé à 350 000 \$.

Le conseil des maires est informé que le devis « *Fourniture d'un camion de collecte des matières résiduelles à chargement latéral* » sous le projet n° 1-2013 déposé le 27 décembre 2012, ne tient pas compte de l'option « à chargement arrière ».

Le 8 août 2012, le conseil des maires avait autorisé l'élaboration d'un devis d'appel d'offres selon les particularités du milieu et les besoins à l'Écocentre, de même que la publication d'une demande de soumissions publiques (C. M., art. 935) pour l'achat d'un nouveau camion collecte neuf à chargement latéral et bras automatisé ou à chargement arrière selon une évaluation technique et financière des besoins et des perspectives d'avenir.

La prochaine rencontre du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) se tiendra le 25 janvier 2013 pour prendre en compte toutes les options possibles dans le présent dossier.

Le conseil demande aussi de vérifier s'il est possible d'avoir un camion avec deux compartiments ainsi qu'un système de retenue afin d'éviter la perte de matières recyclables lors du transbordement.

Le conseil des maires, à sa séance de février, prendra position selon les recommandations soumises par le CAGE.

Suivi du GAMME du 24 novembre 2012 portant sur la gestion optimale des ressources municipales.

01-13-035

M. Tomy Boucher fait rapport des travaux du comité de travail du GAMME suite à la rencontre du 24 novembre 2012 ayant eu lieu à St-Eugène-de-Guigues.

Le comité de travail a recensé toutes les recommandations émises lors de cette journée et propose au conseil les priorités suivantes pour 2013 :

Gestion administrative financière

- Uniformiser les règlements : le comité recommande l'adoption d'un budget pour l'embauche d'une ressource afin d'accomplir ce mandat.

Ressources humaines

- Se servir de l'expérience vécue par Angliers / St-Eugène / Laverlochère comme laboratoire. Une fois le travail de regroupement au niveau des ressources humaines effectué par ces municipalités, leur demander de venir nous présenter leur conclusion et surtout leur démarche;
- Faire un GAMME exclusivement sur les problématiques vécues en ressources humaines.

Transport, aqueduc, égouts et équipements

- Faire un inventaire des équipements municipaux au niveau des services incendie et de la voirie;
- Mettre en place un mécanisme (exemple : plateforme informatique) d'achats en commun et développement de services.

Loisirs récréatifs et culturels

- Travailler sur une méthode afin d'établir les revenus et dépenses concertés au niveau de ce secteur d'activités et déterminer un coût de revient par résident pour financer l'ensemble de ce secteur;
- Faire un GAMME sur ce sujet.

Technologies

- Implantation de la téléphonie IP à la grandeur du territoire;
- Faire un portrait sur le potentiel de la Large bande et en maximiser l'utilisation.

Le conseil prend acte des recommandations émises par le comité GAMME et réitère l'importance de travailler à la mise en place d'actions pour atteindre ces objectifs.

M. Mychel Tremblay propose de prioriser l'uniformisation des règlements sur l'ensemble du territoire. Le conseil souhaite obtenir davantage d'informations (inventaire, coûts, avantages, échéancier) avant de se positionner.

Une décision à ce sujet est reportée à un prochain conseil des maires.

01-13-036

Informations / rapport des comités et services / divers.

➤ **BAPE – Aires protégées**

Les audiences se tiendront à Témiscaming le 17 janvier 2013. Le préfet présentera le mémoire de la MRCT.

➤ **Système de communications en sécurité incendie**

M. Bernard Flébus informe le conseil des maires que la Ville de Ville-Marie est à se positionner pour se retirer du projet de communications en sécurité incendie (répartition radio uniforme) desservi par Radio-Com JBM qui repousse les échéanciers à nombreuses reprises affectant ce service auprès des services de sécurité incendie (SSI) au Témiscamingue.

D'autres alternatives doivent être regardées afin d'assurer un service efficient! Or, le système doit être compatible pour optimiser la communication de l'ensemble des SSI.

M^{me} Katy Pellerin informe le conseil des maires des deux recommandations émises par le Comité de sécurité incendie de la MRCT sur ce dossier.

Recommandation 1.

Le comité recommande de laisser une dernière chance à Radio-Com JBM tout en restant à l'affût des autres opportunités qui pourraient se présenter. Depuis, Radio-Com JBM a confirmé être en mesure d'obtenir les autorisations auprès d'Industrie Canada; il serait alors prêt à procéder.

Recommandation 2.

Concernant les délais de réparations des pagettes sous la responsabilité de Radio-Com JBM, suite aux nombreuses plaintes émises par les SSI, le comité recommande d'informer les SSI de la présence du fournisseur Orizon Mobile en Abitibi qui offre également ce service de réparations.

Enfin, M^{me} Pellerin précise que les services de communications des pompiers et ambulanciers sont couverts par des infrastructures étant la propriété du gouvernement (Centre de services partagés) et ne peuvent être mis à la disposition des pompiers.

Le conseil souhaite suivre le dossier afin de bien identifier les solutions possibles.

➤ **Forêt de proximité**

M. André Pâquet veut connaître l'état d'avancement du dossier « Forêt de chez nous ».

Le projet a été révisé afin de concilier les objectifs et répondre aux attentes manifestées par les gestionnaires des lots intramunicipaux. Le document fût transmis aux gestionnaires vers la fin décembre 2012 afin de recueillir les commentaires de tous. Des rencontres de travail sont prévues en février 2013. Il s'agit d'un document préliminaire et d'un dossier en développement.

➤ **Investisseurs**

Ce point sera discuté lors d'une prochaine rencontre du conseil des maires.

➤ **Étude sur l'abattage**

Présentation de l'étude lors de la prochaine rencontre de la Société de développement du Témiscamingue, prévue le 22 janvier 2013.

➤ **Centre de recherche en agroalimentaire**

M. Bernard Flébus invite les municipalités à faire appel davantage à cette infrastructure qui possède de très beaux laboratoires, représentant ainsi une excellente opportunité pour le développement de projets.

01-13-037

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

2^e partie

Aucune question posée.

01-13-038

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Philippe Boutin
appuyé par M. Mychel Tremblay
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 20 février 2013

Il est 22 h 45.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.